

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MÉZIÈRES LEZ CLÉRY**

## **Séance du 17 mars 2016**

Date de convocation : le 9 mars 2016

L'an deux mille seize, le dix-sept mars à vingt heures trente minutes, s'est réuni le Conseil Municipal, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Danielle COROLEUR, Maire.

**Nombre de membres en exercice : 15**

**Nombre de membres présents : 10**

**Etaient Présents** : Danielle COROLEUR, Martine BAUDOIN, Nathalie RIETH, Jérôme NALYWAJKO, Eric MAINARDI, Micheline LINGER, Stéphane MAROIS, Francis CROCHET, Fabrice AUFFRET, Rémi JAVOY

**Pouvoirs** : Jacques DUFOURNIER donne pouvoir à Danielle COROLEUR ; Romuald GENTY donne pouvoir à Martine BAUDOIN ; Nicole BOURGOIN donne pouvoir à Micheline LINGER ; Christophe DESCHAMPS donne pouvoir à Fabrice AUFFRET ; Katia COURTOIS donne pouvoir à Eric MAINARDI

Stéphane MAROIS a été nommé Secrétaire

## **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du compte rendu de la séance du 4 février 2016
2. Implantation d'un parc photovoltaïque : autorisation à la société VALOREM pour poursuivre la démarche
3. Engagement de la démarche « Inventaire de Biodiversité Communale » (IBC)
4. Autorisations à donner à Madame le Maire pour faire des demandes de subventions :
  - à la Région :
    - \* pour la démarche IBC
    - \* pour l'objectif « zéro pesticide »
    - \* pour l'isolation de 2 classes
  - à l'Etat :
    - \* pour l'isolation de 2 classes dans le cadre du fonds d'investissement local
5. Etude du versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Qwan Ki Do de Cléry-Saint-André (Coupe d'Europe 2016)
6. Etude d'une modification du règlement de location de la salle communale
7. Point sur les commissions
8. Questions diverses :
  - SMIRTOM - campagne sur le compostage 2016 : désignation de 2 élus supplémentaires
  - Projet de fermeture de chemin par une barrière
  - Point sur le projet de fusion des Communautés de Communes

Madame le Maire constate que le quorum est atteint ; elle ouvre la séance à 20 h 30.

Madame le Maire demande aux membres de rajouter à l'ordre du jour l'étude de la convention de servitudes ERDF relative à des travaux de raccordement en basse tension pour la mise en place du tarif bleu, sur le poste Chemin des Ecoliers (*projet de régularisation administrative d'ouvrages électriques*).

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, ce rajout à l'ordre du jour.

\* **Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 4 février 2016 :**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

\* **Informations sur les décisions du Maire :**

Une présentation des décisions municipales est faite par Madame le Maire.

Le Conseil Municipal prend acte des pièces signées en vertu de la délégation de pouvoirs.

<b>Délibération n° 2016/04</b>	<b>Implantation d'un parc photovoltaïque : autorisation à la société VALOREM pour poursuivre la démarche</b>
------------------------------------	--

Madame le Maire expose qu'elle a été sollicitée par la société VALOREM qui envisage d'implanter un parc photovoltaïque au sol sur des terrains privés situés sur le territoire de la commune.

Après un 1<sup>er</sup> rendez-vous en Mairie pour expliquer les tenants et aboutissants de ce dossier, la société VALOREM a présenté son projet au Conseil Municipal afin d'obtenir son aval pour la poursuite de celui-ci.

Le projet consisterait, en accord avec les propriétaires et exploitants concernés, les Services de l'Etat et la population, et en conformité avec les textes et la réglementation en vigueur, à implanter un parc photovoltaïque au sol dont l'électricité produite serait injectée sur le réseau électrique existant le plus adéquat.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Rémi Javoy demande s'il est prévu que tout soit démonté à la fin du contrat.

Madame le Maire répond par l'affirmative, dans une bonne vingtaine d'années.

Fabrice Auffret souhaite connaître si tous les impacts écologiques relatifs à cette installation ont été étudiés. Madame le Maire confirme que beaucoup de fermes solaires ont déjà été installées par cette société, et que les panneaux solaires proviennent du centre de la France, donc ne provenant pas de Chine.

Jérôme Nalywajko souligne que la majorité des projets sont actuellement rejetés par la CRE (Commission de Régulation de l'Energie), et qu'il est bon d'attendre, dans un premier temps, si ce projet sera accepté par cette instance.

Eric Mainardi souligne que pour la problématique environnementale, les impacts ne sont pas au niveau de la construction mais plutôt à la déconstruction car à ce jour, il n'existe pas de filière de traitement des panneaux.

Francis Crochet pense qu'il serait bon d'attendre le retour d'autres expériences et prendre du recul afin de connaître plus précisément les retombées pour la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à 14 voix pour et 1 abstention (Francis Crochet), la société VALOREM à poursuivre sa démarche en vue d'implanter un parc photovoltaïque au sol sur la commune de Mézières-lez-Cléry.

<b>Délibération n° 2016/05</b>	<b>Engagement de la démarche « Inventaire de Biodiversité Communale » (IBC)</b>
------------------------------------	---

Madame le Maire expose qu'elle va prochainement rencontrer des personnes de Loiret Nature Environnement (LNE) pour étudier la mise en place d'un IBC sur la commune.

Grâce à la réalisation d'un IBC, les élus et les habitants d'une commune ou d'un groupement de communes, connaissent le patrimoine naturel présent sur leur territoire et sont sensibilisés à sa préservation.

Les IBC constituent aussi une application à l'échelle locale de la Trame Verte et Bleue : en identifiant ses sites à enjeux grâce à l'IBC, la commune peut les prendre en compte dans ses documents d'urbanisme (le SCOT - Schéma de Cohérence Territoriale, par exemple) et ses projets d'aménagements.

L'IBC représente ainsi un outil de sensibilisation et d'aide à la décision pour la commune.

#### Les différentes phases d'un IBC :

##### 1. L'inventaire de la biodiversité à l'échelle de la commune et les préconisations :

- l'inventaire de la faune, de la flore et des habitats ;
- une cartographie des habitats, des points noirs et des zones d'intérêts ou à enjeux de la commune ;
- des préconisations pour la mise en œuvre d'actions favorisant la biodiversité.

##### 2. La sensibilisation :

- la mise en place d'un Comité de Pilotage : élus chargés de l'environnement, et élus chargés de l'aménagement du territoire, service Urbanisme, service Espaces verts...
- des animations grand public de découverte de la faune et de la flore ;
- une restitution orale des inventaires réalisés auprès des élus, services, habitants...

Madame le Maire souhaite que l'IBC soit pris en charge par un habitant de Mareau et un habitant de Mézières, afin qu'ils se l'approprient ; Nathalie Rieth espère que les habitants s'impliqueront dans cette démarche.

Micheline Linger pense qu'il serait opportun de déposer un questionnaire dans les boîtes aux lettres des habitants, pour demander à chacun de recenser ce qui se trouve dans son jardin ; il existe en effet une grande biodiversité sur le territoire.

Eric Mainardi s'enquiert de savoir quelles seront les retombées de cette action ; Madame le Maire en discutera avec LNE lors de ce rendez-vous, mais elle avance déjà qu'une bonne partie du coût de cet inventaire porte sur la communication.

La Région Centre soutient la réalisation des IBC dans le cadre de sa Stratégie Régionale pour la Biodiversité et de sa politique d'aménagement du territoire : les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale peuvent soutenir la réalisation d'IBC à hauteur de 80 %.

Elle annonce le coût estimatif qui se porte à 22 500 € (dont 7 500 € pour la communication) :

- 80 % financés par la Région, soit 18 000 €
- 10 % financés par LNE, soit 2 250 €
- 10 % financés par les communes, soit 2 250 € à se partager, soit 1 125 € pour Mareau et 1 125 € pour Mézières

La commune de Cléry-Saint-André, qui vient de créer son Agenda 21, souhaiterait s'associer à Mézières pour cet IBC.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de lancer l'Inventaire de Biodiversité Communale, et autorise Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

<b>Délibération n° 2016/06</b>	<b>Autorisation donnée à Madame le Maire pour faire une demande de subvention à la Région pour la démarche IBC</b>
------------------------------------	--

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, les membres du Conseil Municipal autorisent, à l'unanimité, Madame le Maire à demander une subvention à la Région pour la démarche IBC, et l'autorisent à signer tout document s'y rapportant.

<b>Délibération n° 2016/07</b>	<b>Autorisation donnée à Madame le Maire pour faire une demande de subvention à la Région pour l'opération « Zéro Pesticide »</b>
------------------------------------	---

L'opération "zéro pesticide" est un programme d'accompagnement des communes qui ne veulent plus utiliser à terme de pesticides pour l'entretien de la voirie et des espaces verts.

Une commune qui s'engage officiellement sur la voie du zéro pesticide en signant la charte "Zéro pesticide dans nos villes et villages" peut ainsi bénéficier d'une aide sur les plans technique et de la communication : formation des agents, élaboration d'un plan de réduction des pesticides, actions de communication dirigées vers le grand public pour augmenter l'acceptation des herbes spontanées et valoriser la démarche des communes, etc.

Madame le Maire expose que ce sera un plus pour obtenir une subvention de la Région pour l'aménagement du Bourg "Coeur de Village" si la commune a mis en place cet objectif.

Eric Mainardi souhaite connaître quel coût cela représente ; Madame le Maire précise que cela peut aller jusqu'à environ 13 000 €.

Les membres du Conseil Municipal autorisent, à l'unanimité, Madame le Maire à demander une subvention à la Région pour l'opération "Zéro pesticide", et à signer tout document s'y rapportant.

<b>Délibération n° 2016/08</b>	<b>Autorisation donnée à Madame le Maire pour faire une demande de subvention à la Région pour l'isolation de 2 classes</b>
------------------------------------	---

Madame le Maire présente un rapport d'études émanant du cabinet BSE (Building Systems Energies), relatif à l'isolation des 2 vieilles classes de l'école.

L'étude, gratuite car moins de 1 000 habitants, préconise les travaux suivants (subventionnés par la Région) :

- isolation thermique intérieure des murs
- isolation thermique intérieure du plafond sous combles
- menuiseries extérieures
- VMC simple flux

Les membres du Conseil Municipal autorisent, à l'unanimité, Madame le Maire à demander une subvention à la Région pour l'isolation des 2 classes, et à signer tout document s'y rapportant.

<b>Délibération n° 2016/09</b>	<b>Autorisation donnée à Madame le Maire pour faire une demande de subvention à l'Etat pour l'isolation de 2 classes dans le cadre du fonds d'investissement local et modalités de financement</b>
------------------------------------	--

Madame le Maire continue son exposé. Elle précise qu'un fonds d'investissement local permet d'être subventionné pour ces travaux d'isolation (par le biais d'un dossier déposé en Préfecture).

Elle présente le coût estimatif des travaux :

- isolation intérieure des murs : 14 000 € HT
- isolation thermique intérieure du plafond : 11 500 € HT
- menuiseries extérieures : 20 800 € HT
- VMC simple flux : 5 300 € HT
- honoraires du maître d'ouvrage : 6 400 € HT

➤ soit un total de 58 000 € HT

Madame le Maire précise que le scénario retenu est celui des matériaux biosourcés, et plus précisément la laine de bois pour l'isolation.

Stéphane Marois précise que la laine de bois est très inflammable, et qu'il n'est peut-être pas opportun d'utiliser cet isolant dans des classes.

Madame le Maire demandera des précisions au cabinet.

Les travaux sont à engager en 2016, l'idéal étant de pouvoir les exécuter pendant les congés d'été.

Jérôme Nalywajko, Adjoint aux Travaux, précise que la prochaine étape doit être le lancement de l'appel d'offres, sans tarder.

Madame le Maire expose que le coût de ces travaux, soit 58 000 € HT, peut être financé comme suit :

- 50 % financés par la Région, soit 29 000 € HT
- 20 % financés par l'Etat, soit 11 600 € HT
- 30 % financés par la commune (autofinancement), soit 17 400 € HT

Les membres du Conseil Municipal :

- autorisent, à l'unanimité, Madame le Maire à demander une subvention à l'Etat pour l'isolation de 2 classes dans le cadre du fonds d'investissement local, et signer tout document s'y rapportant ;

- arrêtent, à l'unanimité, ces modalités de financement.

<b>Délibération n° 2016/10</b>	<b>Etude du versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Qwan Ki Do de Cléry-Saint-André (Coupe d'Europe 2016)</b>
------------------------------------	---

Madame le Maire expose avoir reçu une demande de subvention de l'association Qwan Ki Do de Cléry-Saint-André, ceci pour la participation de 2 enfants habitant Mézières, et qui participeront à la Coupe d'Europe 2016 en Italie.

Eric Mainardi regrette qu'il y ait beaucoup de données inconnues dans le budget fourni par l'association à l'appui de sa demande.

Nathalie Rieth, dont la fille participera à cette Coupe d'Europe, expose que les membres de l'association ont bien travaillé pour obtenir des sponsors, qui se montent aujourd'hui à 5 000 €.

Madame le Maire donne à titre indicatif la somme versée par la commune de Cléry-Saint-André pour ce dossier : 100 € par enfant.

Le Conseil Municipal décide, à 14 voix pour et 1 abstention (Nathalie Rieth), de verser la somme de 100 € par enfant, soit 200 €, au titre d'une subvention exceptionnelle, à l'association Qwan Ki Do de Cléry-Saint-André.

<b>Délibération n° 2016/11</b>	<b>Travaux de raccordement en basse tension pour la mise en place d'un tarif bleu, sur le poste Chemin des Ecoliers : convention de servitudes (projet de régularisation administrative d'ouvrages électriques)</b>
------------------------------------	---

Madame le Maire expose avoir reçu un dossier de régularisation administrative émanant de Topo Etudes, pour le compte d'ERDF.

Dans le cadre de la mise en place d'un tarif bleu pour la Garderie périscolaire, ERDF a été amené à réaliser des travaux de raccordement en Basse Tension (BT) sur le Chemin des Ecoliers : pose d'un câble BT souterrain sur 55 mètres et d'un coffret, sur les parcelles appartenant à la commune, et cadastrées n°628, 630 et 705 – section H, et n°200 – section E.

Au titre de l'intangibilité des ouvrages, une indemnité unique et forfaitaire de 20 € sera versée par ERDF, après régularisation de la convention de servitudes par acte notarié.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adoptent le tracé des nouveaux câbles, dans le cadre de ces travaux ;
- autorisent Madame le Maire à signer les conventions de servitude concernant la pose d'un câble BT souterrain et d'un coffret, sur les parcelles appartenant à la commune, et cadastrées n°628, 630 et 705 – section H, et n°200 – section E, ainsi que tous les autres documents relatifs à la réalisation de ces travaux.

### Etude d'une modification du règlement de location de la salle communale

Il a été constaté que, lors des réservations de la salle, les personnes seraient parfois intéressées pour une location à compter du Vendredi.

Un tarif de 70 € à la journée (90 € en hiver) ayant déjà été voté en Conseil Municipal, celui-ci sera proposé aux personnes intéressées par une location du Vendredi au Dimanche (coût : prix d'une journée + d'un week-end).

Il n'y a donc pas nécessité de modifier le règlement de location de la salle communale.

### **POINT SUR LES COMMISSIONS**

**Jacques DUFURNIER**

Voirie :

En l'absence de Jacques Dufournier, Madame le Maire prend la parole.

\* Le Maire de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin a été rencontré pour la réfection de la Rue du Château d'Eau.

\* Un arrêté conjoint a été pris avec Saint-Hilaire-Saint-Mesmin pour régler la vitesse dans le Bas des Vallées, qui passait de 90 km/h à 30 km/h sans vitesse intermédiaire ; l'arrêté prévoit donc le passage de la vitesse de 90 km/h à 70 km/h, puis à 50 km/h et enfin à 30 km/h.

**Martine BAUDOIN**

Achats :

En cours de négociation avec Dactylburo pour la location des photocopieurs par le biais d'Approlys.

Cimetière :

Martine Baudoin et Micheline Linger ont bien avancé et ont trouvé une dizaine de concessions à renouveler.

Listes électorales :

Le tableau au 29 février a été transmis en Préfecture.

Vie Scolaire :\* Effectifs :

89 enfants sont aujourd'hui comptabilisés pour la prochaine rentrée scolaire (à plus ou moins 1 enfant près). C'est un nombre correct ; Francis Crochet relève que cet effectif est plus élevé que cette année.

\* Des rencontres ont été faites avec des interlocuteurs d'instances auxquelles la commune doit rendre des comptes sur le nombre d'enfants utilisant les services périscolaires (DDCS - Direction Départementale de la Cohésion Sociale / PMI - Protection Maternelle et Infantile) ; les échanges ont été très intéressants et fructueux, et les personnes ont donné de bons conseils pour la gestion du travail. Une rencontre avec tous les acteurs (CAF, PMI, DDCS) a même été évoquée, afin de cibler au mieux les besoins de chacun, et avoir une meilleure gestion des données fournies.

**Stéphane MAROIS**

Sécurité Voirie :

\* Dos d'âne : les devis proposés seront débattus en réunion conjointe Voirie / Sécurité voirie. Un devis établi n'étant pas conforme à la demande, un nouveau sera demandé.

\* Enfouissement de la ligne au Mont des Elus : un devis a été proposé par Ineo pour un montant de 3 582 € TTC pour un nouveau candélabre.

\* Point lumineux au Bréau : devis de 658,80 € TTC (Bauchard).

**Jérôme NALYWAJKO**

Urbanisme :

Pas de Commission depuis le dernier Conseil Municipal.

Travaux :

\* Beaucoup de projets ont été énoncés ce soir en séance.

\* Devis en-cours, sollicitation des entreprises pour décision par la Commission :

- pour la réfection de la façade de l'Eglise côté Ouest, qui s'abîme dangereusement ;
- pour l'étude du sol de la salle communale actuelle, suite à un affaissement et à la dégradation du mur côté Est / Nord-Est ;
- pour l'installation d'une gâche horaire au Cimetière, afin que l'ouverture et la fermeture se fassent automatiquement
- lancement de l'appel d'offres pour l'isolation des anciennes classes de l'école, plafonds, fenêtres, murs intérieurs ;
- lancement d'une convention de PUP (Projet Urbain Partenarial) avec le cabinet Nexity, dans le cadre du nouveau lotissement (entrée, aménagements... sur partie communale) ; pour ce dossier, Rémi Javoy rappelle que l'AML peut apporter son aide.
- réflexion et lancement d'un appel d'offres pour le « Cœur de Village », îlot vert, nouveaux aménagements autour de ce nouveau lotissement et la construction d'un bâtiment inter-associatif, aménagement, voirie...

Madame le Maire précise que l'étude pour un Architecte pour l'aménagement du Bourg se fera en accord avec Jérôme Nalywajko et les Commissions Voirie et Travaux.

**Nathalie RIETH**

Commission menus :

Elle a eu lieu le 29 février.

Des demandes ont été faites afin que tout changement sur les menus soit signalé à Nathalie Rieth.

La prochaine Commission Menus aura lieu le Lundi 2 mai à 18 h 30.

Un fruit à la récré :

Cette opération se termine car la saison des pommes prend fin.

Le contrat a été bien rempli puisque l'opération a bien fonctionné pendant 9 semaines.

Il faut dorénavant d'autres fruits pour continuer cette activité, très appréciée des enfants.

Agenda 21 :

Prochaine réunion : le Mercredi 30 mars.

Prochaine conférence : Conférence de Printemps le Vendredi 29 avril à Mareau

Communication :

\* Une réunion était prévue le 19 mars prochain mais elle doit être reportée au Lundi 4 avril à 18 h 00 car trop d'absents.

\* Le prochain feuillet est en préparation : photos, spectacle sur la Poésie, campagne sur le compostage...

SMIRTOM :

Campagne sur le compostage individuel 2016 :

\* Une présentation de cette opération par le SMIRTOM est possible ; les composteurs ne seraient vendus qu'aux personnes formées (à confirmer) ; cette campagne sera faite avec la commune de Mareau.

\* La commune se portant volontaire pour le lancement de cette campagne, le Conseil Municipal doit proposer 2 élus supplémentaires qui viendraient compléter l'équipe déjà constituée par Nathalie Rieth, élue du SMIRTOM.

Madame le Maire propose Micheline Linger et Stéphane Marois à ces postes, ce qui est accepté par les membres.

**Eric MAINARDI**

Vie associative et culturelle :

\* Vide-greniers des Héritiers Campagnards le Dimanche 3 avril 2016 :

Le Four à Pain fonctionnera dans les mêmes conditions que l'année dernière.

\* Les commissions extra-communales se sont réunies :

- Four à Pain : préparation de la Fête autour du Pain, le dernier week-end de Mai. Les Héritiers Campagnards feront une animation.

Le groupe de travail se réunira le Vendredi 18 mars.

- Faisabilité d'une salle communale :

L'emplacement est globalement défini, il reste à rédiger un programme (Madame le Maire prendra contact avec le CAUE), et à arrêter le choix sur un cabinet d'études.

Une nouvelle personne, dont les compétences touchent au domaine du bâtiment, vient d'intégrer le groupe de travail.

\* Jumelage :

Cette sous-commission est celle qui peine le plus à avancer.

Eric Mainardi expose qu'il ressent un essoufflement car il manque, selon lui, une vision des objectifs à atteindre ; il faudrait arriver très rapidement à prendre une décision, ou à passer à la vitesse supérieure (demande induite des membres de cette sous-commission).



Peu de réponses ont été données au questionnaire ; cela pose la question de l'intérêt que peuvent porter les habitants à un tel projet.

Il faudra donc y réfléchir très rapidement.

\* Invitation au concert de Rock à Mareau : Eric Mainardi sera absent, il propose sa place à un autre élu qui serait intéressé. Madame le Maire y sera personnellement.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **- Affiche et mug du Tir à l'Arc :**

Le Championnat de France de Tir à l'arc aura lieu à Mézières du 20 au 22 mai prochains.

Les modèles d'affiches et de maquette d'un mug sont présentés aux membres.

#### **- Projet de fermeture de chemin par une barrière :**

Un devis est présenté pour la fermeture du chemin face à la scierie, ceci afin d'éviter le dépôt d'amiante ou autres déchets.

Coût = 4 480 € TTC.

Un autre devis est aussi présenté pour déposer une barrière sur le chemin de la Malvoisine.

Coût = 5 516 € TTC.

#### **- Cérémonie de citoyenneté :**

La cérémonie de citoyenneté permet au Maire de rencontrer chaque jeune de 18 ans nouvellement inscrit sur la liste électorale de sa commune pour lui remettre sa carte d'électeur, en le sensibilisant aux droits et devoirs du citoyen.

Elle doit se dérouler entre 1<sup>er</sup> mars et le 31 mai de chaque année, et en-dehors des périodes de campagne électorale officielle (qui ont lieu 13 à 20 jours avant les scrutins).

Madame le Maire fixera donc prochainement une date pour cette cérémonie.

#### **- EPFLI :**

L'EPFLI porte à la connaissance de la commune la volonté d'adhésion de la commune de Donnery.

Les membres du Conseil Municipal n'y sont pas opposés.

#### **- Demande de dérogation scolaire pour un enfant de Mézières à scolariser à Mareau :**

Une famille fait cette demande car elle souhaite emménager prochainement à Mareau (le terrain n'est pas encore acheté).

Après débat, les membres du Conseil Municipal souhaitent émettre le même avis que d'habitude, soit un avis défavorable, à cette scolarisation à Mareau.

#### **- Diagnostic phytosanitaire de 3 tilleuls :**

Les 3 tilleuls situés sur le Chemin des Ecoliers ont environ 150 ans ; le diagnostic établi par l'Agence de l'Arbre montre qu'ils sont encore en bon état. Coût du diagnostic = 340 €.

#### **- Communes nouvelles :**

Madame le Maire précise qu'elle reçoit beaucoup d'informations relatives à la création des communes nouvelles, par le biais de l'AMF.

Cette dernière a d'ailleurs demandé à repousser la date de décision maximale à la fin de l'année 2016, et non plus au 30 juin prochain.

Madame le Maire précise qu'une commission élargie devra se rencontrer ; elle propose 2 dates :

- Mardi 26 avril à 20 h 30

- Jeudi 28 avril à 20 h 30

Réunion à confirmer.

#### **- SICALA :**

Micheline Linger annonce le prix de la cotisation pour l'année 2016 : 27,85 €.

- Nettoyage des gouttières et des gargouilles de l'Eglise :

Eric Mainardi souhaite savoir où en sont les devis ; aucun devis n'a encore été établi.

- Intervention de Francis Crochet :

Francis Crochet expose à Madame le Maire qu'il est regrettable que les enseignantes n'aient pas toutes été invitées à la cérémonie des voeux en Janvier dernier ; il trouve ce comportement irrespectueux et incorrect. Madame le Maire précise qu'effectivement, elle n'avait invité que la Directrice de l'école, qui représente à ses yeux l'ensemble du corps enseignant. Elle expose que cela ne représente que 70 familles sur la commune sur les 360 existantes.

Dates à retenir :

- Samedi 19 mars à 16 h 45 à Dry : FNACA

- Mercredi 23 mars à 20 h 00 : CCID

- Jeudi 31 mars : \* suppression du Conseil Municipal  
\* Commission Finances à 20 h 00

- Samedi 2 avril : Assemblée Générale des Maires à Gien

- Dimanche 3 avril : vide-greniers des Héritiers Campagnards

- Jeudi 21 avril à 18 h 45 : projection sur la fusion des ComCom à Jouy-le-Potier

Madame le Maire lève la séance à 22 h 40.

**Date du prochain Conseil Municipal** : Jeudi 7 avril 2016 à 20 h 30 (vote du Budget)

Danielle COROLEUR	Martine BAUDOIN	Jérôme NALYWAJKO
Nathalie RIETH	Eric MAINARDI	Micheline LINGER
Stéphane MAROIS	Francis CROCHET	Fabrice AUFFRET
Rémi JAVOY		